

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie

Société Mauritanienne d'Électricité



SOMELEC

Demande de cotation à compétition ouverte

DCCO N° : 04/CAE/2024

**Pour le recrutement d'une Entreprise pour la pose de câbles
HTA 630 mm²**

Mars 2024

Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte (DCCO N°04/CAE/2024)

1) Objet de la Demande de cotation :

La SOMELEC lance une Demande de cotation à compétition ouverte auprès des entreprises spécialisés pour la pose de câbles HTA 630 mm², conformément aux spécifications décrites dans la Partie 3 de la présente cotation.

2) Documents constitutifs de la Demande de cotation

La présente Demande de cotation à compétition ouverte est composée des documents suivants :

- **Partie 1** : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte ;
- **Partie 2** : Formulaire de soumission ;
- **Partie 3** : Liste des fournitures, Calendrier de livraison et spécification technique ;
- **Partie 4** : Projet de marché.

L'Avis d'appel à concurrence publié ne fait pas partie des documents constitutifs de la présente Demande de cotation à compétition ouverte. En cas de contradiction entre une ou plusieurs indications dudit avis et une ou plusieurs indications de la présente Demande de cotation, ces dernières prévalent.

3) Soumission

Le Soumissionnaire soumettra sa Lettre de soumission et les Bordereaux de prix en remplissant les formulaires fournis dans la Partie 2, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. **Sous peine de rejet de l'offre, les prix proposés par les Soumissionnaires ne doivent pas comprendre des droits et taxes de douane et doivent comprendre une TVA de 5%.**

4) Prix

Lors de l'établissement de son offre, le Soumissionnaire doit tenir compte de ce qui suit :

- a. Le montant total du marché sera un montant global et forfaitaire ;
- b. Le marché sera à prix fermes, non révisables et non actualisables ;
- c. Les quantités spécifiées dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) sont des quantités estimées. Ces quantités doivent être vérifiées par le Soumissionnaire sous sa responsabilité ;

- d. En cas de différence entre les quantités figurant dans le DQE figurant dans la présente demande de cotation et les quantités figurant dans le DQE présenté par un Soumissionnaire, aucune égalisation ne sera effectuée lors de l'évaluation des offres ;
- e. La base des règlements sera les quantités figurant dans le DQE présenté par l'Entrepreneur et valorisées aux prix unitaires spécifiés dans l'offre au niveau dudit DQE. Les différences éventuelles entre les quantités figurant dans le DQE présenté par l'Entrepreneur dans son offre et les quantités réellement exécutées seront à la charge de l'Entrepreneur et celui-ci ne pourra pas demander de paiement du fait de telles différences ;
- f. Les prix fournis par le Soumissionnaire dans son offre au niveau du DQE devront comprendre les études, toutes les installations de construction, la main-d'œuvre, la supervision, les matériaux, le montage, l'entretien, les assurances, les frais généraux et profits, ainsi que la couverture des risques généraux, des engagements et autres obligations spécifiées explicitement ou implicitement dans le Marché ;
- g. Les prix présentés par le Soumissionnaire dans son offre ne doivent pas comprendre des droits et taxes de douane et doivent comprendre une TVA égale à 5% ;
- h. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le DQE, que les quantités soient spécifiées ou non. Les coûts des postes pour lesquels le Soumissionnaire n'a pas indiqué de prix seront considérés comme couverts par d'autres prix indiqués dans le DQE et ne feront pas l'objet de paiement lors de l'exécution des travaux. Il n'y aura pas d'égalisation pour ces postes lors de l'évaluation des offres ;
- i. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le DQE, que les quantités soient spécifiées ou non. Les coûts des postes pour lesquels le Soumissionnaire n'a pas indiqué de prix seront considérés comme couverts par d'autres prix indiqués dans le DQE et ne feront pas l'objet de paiement lors de l'exécution des travaux. Il n'y aura pas d'égalisation pour ces postes lors de l'évaluation des offres ;
- j. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le DQE. Si le DQE présenté par le Soumissionnaire ne comprend pas l'un des postes indiqués dans le DQE figurant dans la Demande de cotation, **l'offre sera écartée pour non-conformité** ;
- k. Le montant total du DQE doit couvrir tous les coûts nécessaires pour la réalisation des travaux. Certains coûts nécessaires pour la réalisation des travaux peuvent ne pas faire l'objet de postes spécifiques dans le DQE. Lorsqu'un poste n'est pas spécifié dans le DQE, le coût correspondant sera considéré comme distribué parmi les prix mentionnés dans le DQE.

5) **Monnaie de l'offre**

Les Soumissionnaires installés en Mauritanie sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU).

Les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères.

6) Visite du site des travaux

Il est recommandé aux Soumissionnaires de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par eux-mêmes, et sous leur propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de leur offre et la signature d'un marché pour l'exécution des Travaux envisagés. Les coûts liés à la visite du site sont entièrement à la charge du Soumissionnaire.

7) Présentation des offres

L'offre du soumissionnaire doit être rédigé en langue française et doit comprendre ce qui suit :

i. Une offre technique comprenant notamment :

- Preuves de réalisation de marchés similaires ;
- Les CVs du personnel proposé pour la réalisation des travaux conforment à la Partie 3 ;
- La liste du matériel proposé pour la réalisation des travaux conforment à la Partie 3 ;
- Les formulaires inclus dans la Partie 2 autres que ceux de la Lettre de soumission et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- Toute autre documentation technique que l'entreprise juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique.

ii. Une offre financière comprenant :

- la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Partie 2;
- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) établi conformément au modèle figurant dans la Partie 2 ;
- Une copie du projet de marché (Parti 4) portant la paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; cette paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions.

L'offre doit être fournie en une copie originale et deux copies.

Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique et l'offre financière doivent être contenues dans une enveloppe **fermée** sur laquelle doit inscrit ce qui suit :

Monsieur le Conseiller Spécial chargé de Cellule des marchés de la SOMELEC
4ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com
Nouakchott (Mauritanie)

8) Date limite de réception des offres

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **le Mardi 19/03/2024 à 12H00 heure locale** à l'adresse mentionnée ci-dessus.

9) Ouverture des offres :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) **le Mardi 19/03/2024 à 12H30 heure locale** à l'adresse ci-après :

« Direction Générale de la SOMELEC
Commission des Achats d'Exploitation salle de réunion n°213, 2ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie) »

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres.

10) Procédures d'évaluation des offres :

L'évaluation des offres sera effectuée comme suit :

Etape 1 : Evaluation de la conformité de l'offre technique

La commission d'évaluation procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point i. de l'article 7 ci-dessus ;
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux exigences indiquées dans la Partie 3 de la présente Demande de cotation.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Etape 2 : Evaluation des offres financières

La commission d'évaluation n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

- i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii. l'article 7 ci-dessus ;
- ii) La commission d'évaluation rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :
 - a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
 - b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
 - c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.
- iii) Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) seront converties, pour les besoins de l'évaluation, en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante sur la base de ce qui suit :

« Justifier de la réalisation d'au moins trois (03) marchés de travaux de pose de câbles HTA de section 630mm² ou plus sur une longueur de 10 km ou plus lors des cinq dernières années. Joindre à l'offre la ou les attestation(s) de bonne exécution ou les Procès-Verbaux de réception signés par le ou les bénéficiaires de ces marchés. Seules les expériences pour lesquelles les candidats ont fourni les attestations de bonne exécution ou les procès-verbaux seront prises en compte. »

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

11) Attribution du marché :

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante parmi les soumissionnaires jugés qualifiés.

Le montant du marché sera égal au montant proposé dans la Lettre de soumission auquel les corrections des erreurs arithmétiques éventuelles ont été appliquées.

Tout Soumissionnaire qui n'acceptera pas les corrections des erreurs arithmétiques sera écarté.

12) Garantie de bonne exécution :

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution par l'attributaire du marché, et avant l'expiration de la validité des offres, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution représentant 5% du montant du marché, conformément au formulaire de garantie de bonne exécution en annexe.

Le défaut de présentation par le Soumissionnaire retenu, de la garantie de bonne exécution susmentionnée, ou le fait qu'il ne signe pas le marché, constitue un motif suffisant d'annulation

de l'attribution du Marché auquel cas la SOMELEC pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire qui possède les qualifications exigées et dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante.

13) Signature du marché

Le marché sera signé sur la base du projet de marché figurant dans la **Partie 4** (après avoir inséré les informations manquantes fournies par l'attributaire du marché).

Aucune négociation du marché ne sera effectuée.

14) Notification du marché

Une fois signé par les deux parties, le marché sera notifié par la SOMELEC à l'Attributaire du marché dans les délais les plus courts.

15) Suite à donner :

La SOMELEC se réserve le droit de ne pas donner de suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de cotation.

Partie 2 : Formulaire de soumission

Lettre de soumission

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS : SUPPRIMER CE CARTOUCHE APRES AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE

Le Soumissionnaire devra remplir la lettre ci-dessous avec son entête, indiquant clairement le nom et l'adresse commerciale complets.

Notes : le texte en italiques est destiné à faciliter la préparation des formulaires et devra être supprimé dans les formulaires d'offres]

Date de soumission : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Demande de Cotation : *[insérer le numéro et l'objet de la Demande de cotation]*

Avis d'appel à concurrence : *[insérer le numéro et la date de l'Avis d'appel à concurrence]*

À : **SOMELEC, Mauritanie**

Nous, les soussignés attestons que :

- (a) Nous avons examiné la Demande de cotation numéro, y compris l'amendement/ les amendements éventuels No. : *[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]* ; et n'avons aucune **réserve** à leur égard ;
- (b) nous nous engageons à réaliser, conformément à la Demande de Cotation, les travaux ci-après : *[insérer l'objet du DCCO]* dans un délai de : *[insérer le délai en jours calendaires]* à compter de la date de notification du marché.
- (c) le **montant total** de notre offre, y compris tout rabais éventuel est de : *[insérer le montant total de l'offre en lettres et en chiffres, en précisant les divers montants et monnaies respectives]*. Ce montant est un montant global, forfaitaire, non révisable et non actualisable. Ce montant ne comprend pas des droits et taxes de douane et inclue **une TVA de 5%**.
- (d) notre offre demeurera **valide pendant une période** de quatre-vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres; cette offre nous engage et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période;
- (e) nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire à plus **d'une offre** dans le cadre de la présente Demande de cotation;
- (f) nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;
- (g) nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne s'engage dans des pratiques de Fraude ou de Corruption.

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

Nom de la personne signataire de l'offre *[insérer le titre/capacité complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DCCO No : *[insérer le numéro de DCCO]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme <input type="checkbox"/> En cas de groupement, accord de groupement

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DCCO No : [insérer le numéro de DCCO]

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> - Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

[Le Soumissionnaire doit remplir tous les espaces en blanc figurant dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)]

Date :.....

Monnaie de l'offre :.....

Item	Désignation	Unité	Quantité estimée	Prix unitaire (sans les droits et taxes de douane et comprenant une TVA de 5%)	Prix total (sans les droits et taxes de douane et comprenant une TVA de 5%)	Délai d'exécution
1	Pose de câble 630 mm ² liaison 934 de 3 km de longueur	U	3			
2	Pose de câble 630 mm ² liaison 935 de 3 km de longueur	U	3			
3	Fourniture et Pose d'un Ensemble des accessoires nécessaires	U	1			
4	Tranchée en terrain normal	ml	5700			
5	Tranchée en terrain bétonné	ml	200			
6	Traversée sous le goudron	m ²	265			
7	Fourniture et pose Tuyaux PVC blindé et haute pression	ml	378			
8	Fourniture et Pose de Boites de jonction Câble Écran Cuivre /Câble Écran Aluminium (liaison 935)	Ensemble	7			
9	Fourniture et Pose de Boites de jonction Câble Écran Aluminium /Câble Écran Aluminium (liaison 934)	Ensemble	7			
10	Réalisation de Regards pour abriter les boites de jonction	U	8			

11	Fourniture et Pose de Grillage Avertisseur	ml	8000			
12	Elaboration du Plan de recollement de l'ensemble des travaux réalisés	U	1			
13	Déterrer et Déposer au Parc Somelec les 6 kms de câbles existants	ml	6000			
14	Moyens humains	U	1			
15	Moyens logistiques	U	1			
Montant total global et forfaitaire						

Partie 3: Spécifications des travaux

I. Préambule

La Société de Distribution et de Commercialisation – SOMELEC Groupe est chargée de la gestion du réseau électrique de distribution sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre de l'aménagement des cheminements au Carrefour de Madrid, elle envisage le remplacement de deux tronçons de 3 kms chacun sur deux départs 3x1x630 mm² reliant le poste source Arafat au poste source Centre.

II. Consistance des prestations

Ces deux départs 630 mm² sont communément appelés liaison 934 et liaison 935 : il s'agit de câbles 33 kV 3x1x630 mm² en aluminium long de 8 kms reliant les postes sources Arafat au poste Centre. Ces câbles ont fait l'objet d'un déplacement pour libérer l'emprise du Carrefour Madrid lors du projet de construction du pont de Madrid. Il a été question de dérouter ces câbles ainsi une modification de leurs trajectoires (conformément au plan joint) est faite pour réaliser un contournement urgent. Pour reprendre ces travaux dans les règles de l'art, le Groupe-SOMELEC a déjà effectué une commande de câble (caractéristiques en annexe) et compte recruter via la présente une entreprise spécialisée pour le remplacement de ces deux tronçons. L'entreprise ainsi recrutée devra s'occuper des déterrements des câbles existants, de la réalisation des tranchées, des regards, des traversées et de la pose des nouveaux câbles. La prise en charge totale de l'ensemble des accessoires nécessaires : boîtes de jonctions et outillage et la réalisation de l'ensemble des plans de recollement suite aux travaux

1. Etendue des prestations

Les prestations comprennent :

- Planning d'exécution des travaux (calendrier de réalisation)
- Effectuer les tranchées suivant le mode opératoire et en utilisant des fourreaux/caniveaux pour la conduite et la protection des câbles ;
- Déterrer les câbles HTA 630 mm² existants et déposer les câbles déterrés au magasin SOMELEC ;
- Pose des nouveaux câbles HTA 630 mm² ;
- Implantation des regards et raccordement des boîtes de jonction à noter que la liaison 934 est en écran aluminium et la liaison 935 est en écran cuivre : des boîtes de jonction pour faire le raccordement entre câble en écran cuivre et en écran aluminium sont à prévoir pour la liaison 935;
- Mise à jour des plans de recollement en lien avec les travaux réalisés.

- NB : Le prestataire est responsable de tous les dégâts qui pourront survenir au cours des travaux

2. Spécifications des travaux

Pour la réalisation des travaux SOMELEC Groupe fournit :

- Câble de section Alu 630 mm²
- Spécifications Techniques du câble (Annexe 1) ;
- Plan de trajectoire des câbles (Annexe 2) ;

- Plan des regards et caniveaux pour abriter les boites de jonction, sachant qu'à chaque distance de 1km un regard avec des boites de jonction doit être installé et un rayon de courbure du câble conforme à ses caractéristiques (Annexe 3) ;
- Plans de Pose et mise en œuvre des boites de jonctions MT (Annexe 4) ;
- Mode opératoire de pose des câbles (Annexe 5).

1. Moyens humains :

Disposer de moyens humains pour exécuter le marché dont au minimum :

- 1 Chef de projet avec une expérience de 10 ans sur des travaux similaires (pose de câble HTA, raccordement de boites de jonctions MT) ;
- 4 techniciens supérieurs avec une expérience au moins de 5 ans sur des travaux similaires (pose de câble HTA, raccordement de boites de jonctions MT). Seules les expériences avec des certificats de bonne exécution et/ou des références approuvées seront prises en compte.
- Un minimum de 30 agents d'exécution (Manœuvres).

2. Moyens matériels :

Le candidat doit disposer du matériel, outillage et appareils de mesure nécessaires pour la réalisation des travaux notamment :

- Un camion Grue 4x4 7 Tonnes ;
- 2 Chariots pour le déroulage de câbles ;
- 1 Véhicule léger pour le transport des équipes ;
- Un appareil scanneur pour détecter les câbles avant les tranchées ;
- 2 petites tentes pour la confection et le raccordement des boites de jonction.

III. Délai de réalisation

Le délai d'exécution estimé pour la réalisation de l'ensemble des travaux est de Cinq (5) semaines.

IV. ANNEXES

ANNEXE 1 : Spécification Techniques des câbles

Description	Unité	Caractéristiques
1. Caractéristiques dimensionnelles		
<i>1.1. Conducteur</i>		
Norme	-	NFC 33-226
Type	-	Aluminium circulaire classe 2
Section nominale	mm ²	630
Composition (Nombre min de fils)	-	53
Diamètre nominale	mm ²	30
<i>1.2. Isolateur du conducteur</i>		
Matériau	-	XLPE
Épaisseur minimal	mm	7,1
Diamètre sur enveloppe isolante	mm	45,9
<i>1.3. Écran métallique / Étanchéité transversale</i>		
Matériau	-	Ruban d'aluminium
Épaisseur Ruban d'Aluminium	mm	0,3
Diamètre approximatif sur écran	mm	49,5
<i>1.4. Gaine Externe (Résistant aux UV, termites et les rongeurs)</i>		
Matériau / Couleur	-	PEHD/ NOIR
Épaisseur minimale	mm	2,12
Diamètre externe sur gaine	mm	59,3
Masse approximative du câble	g/m	3785
2. Caractéristiques électriques		
<i>2.1. Tension</i>		
Tension assignée	kV	33
Tension maximale	kV	36
<i>2.2. Gradient</i>		

Sur semi-conducteur	kV/mm	3,1
Sur isolant	kV/mm	2,1
2.3. Résistance électrique maximale		
Conducteur (20°C / 90°C, 50 Hz)	Ω/km	0,0469/0,060
Écran (20°C)	Ω/km	0,58
2.4. Courant de court-circuit admissible (Is)		
Conducteur	kA	59,2
Écran (20°C)	kA	5
2.5. Température maximale admissible sur l'âme		
En permanence	°C	90
En court-circuit	°C	250
2.6. Capacité nominale	μF/km	0,36
2.7. Réactance	Ω/km	0,1

STRUCTURE OF CABLES DIMENSIONS:

Short Description: AL/XLPE/HDPE
Voltage: 18 / 30 (3B) KV
Conductor: Stranded Aluminum Conductor according to IEC 60228 Class 2
Inner Semi Conductor: Extruded Inner Semi Conductor (Bonded Type)
Insulation / Temperature: Cross Linked Polyethylene according to IEC 60502-2 / 90°C
Outer Semi Conductor: Extruded Outer Semi Conductor (Strippable Type)
Semi Conductive water blocking Tape Before Screen : Applied
Screening Type : Aluminum Foil Applied Longitudinally
Sheathing Material / Color: HDPE / Black

Cable Marking:

ENERGYA POWER CABLES-ELSEWEDY HELAL No. Core X Size MM2 18/30 KV AL/XLPE/HDPE 2023 Meter Marking

RE: FS4 - Cales enquiry 650005285



- 1 Aluminum Conductor
- 2 Inner Semi Conductor
- 3 XLPE Insulation
- 4 Outer Semi Conductor
- 5 S.C.W.B.T
- 6 Aluminum Tape
- 7 HDPE Sheath

Packing:

- Cable shall be supplied in lengths as indicated in technical schedule on wooden or steel reels up to the manufacturer.
- Both ends of the cable shall be sealed to prevent the ingress of moisture during transportation and storage.
- Each reel shall be marked with type, size and length of Cable, and weight.
- This information shall be written on metallic tag nailed properly to the flange.

Tests:

- Routine tests generally to IEC 60302-2 are performed on the cables and test certificate will be supplied on request.
- Electrical Resistance of the conductors shall be tested on IEC 60228.
- Voltage Test: No breakdown of The insulation shall occur, The applied Voltage and duration will be as Per IEC 60502-2

Electrical Data:

Maximum conductor operating temperature: 90 °C
Initial temperature at S.C for metallic screen: 80 °C
Maximum conductor temperature during S.C: 250 °C
Maximum Screen temperature during S.C: 160 °C
Laying conditions at trefoil formation are as below:
-Soil thermal resistivity: 100 °C.Cm/Watt
-Burial depth: 0.5 m
-Ground temperature: 20 °C
-Air temperature: 30 °C
-Frequency: 50 Hz

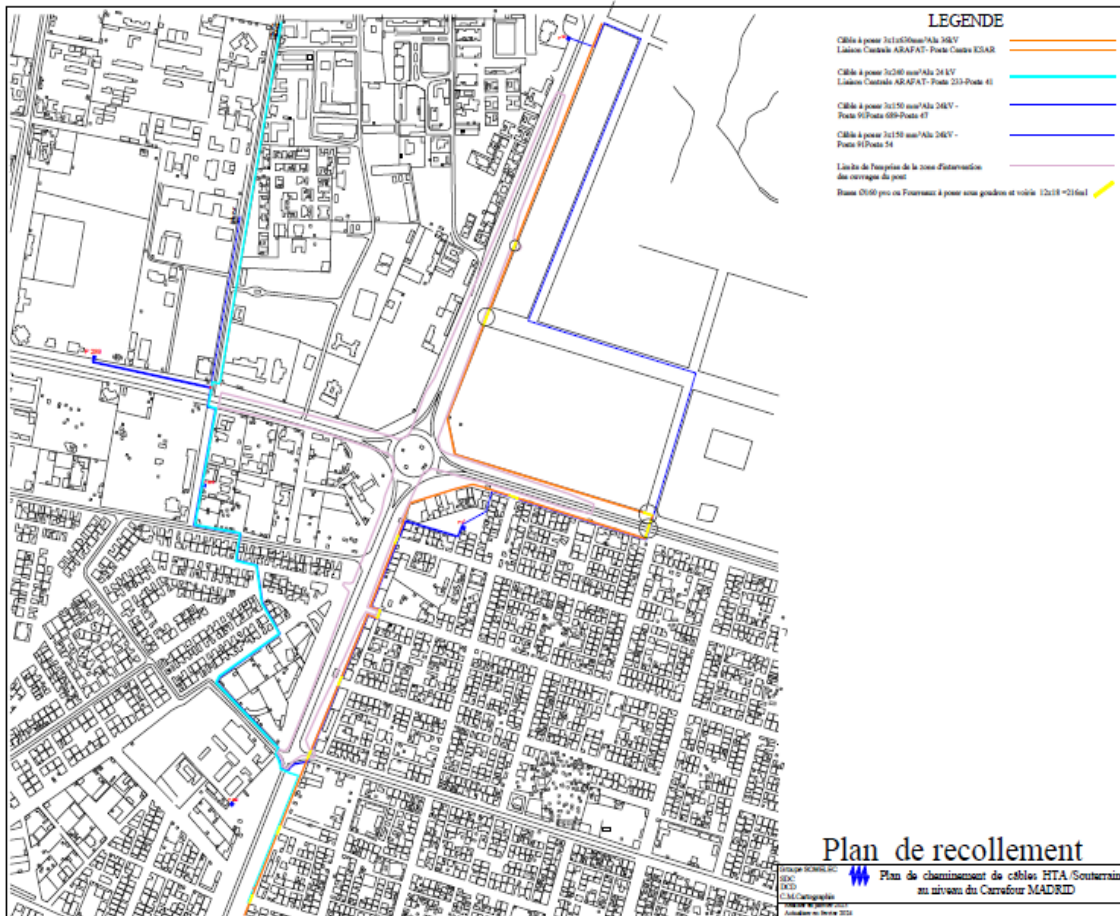
Specifications:

No. of Cores	Size (mm ²)	Approximate Outer Diameter (mm)±4mm	Approximate Cable Weight (Kg/Km)± 5%	Minimum Bending Radius (mm)	Cutting Length (MT) ± 10%	Packing Type	Flange Diameter (mm)	Drum outer Width (mm)	Insulation thickness (nominal) (mm)	Thickness of sheathing (Mm) (mm)	Inner S.C thickness (nominal) (mm)	outer S.C thickness (nominal) (mm)

-Electrical Data:

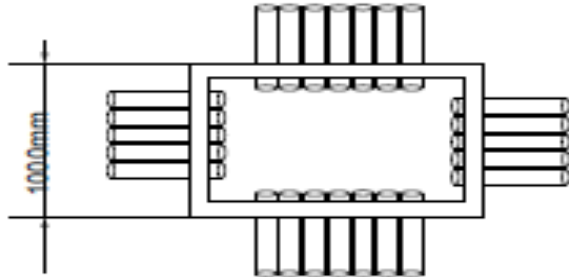
Size (MM2)	Maximum Conductor DC Resistance at 20 °C (Ω/Km)	Conductor AC Resistance at Max. Operating Temp. and 50Hz (Ω/Km)	Capacitance (mF/Km)	Charging Current (A/Km)	Dielectric Losses (W/Km)	Reactance at 50 Hz (ohm/km)	Conductor S.C.C for 1 sec (KA)	Current Rating (KA)	Screen S.C.C (KA)

Annexe2 : Plan de trajectoire des câbles

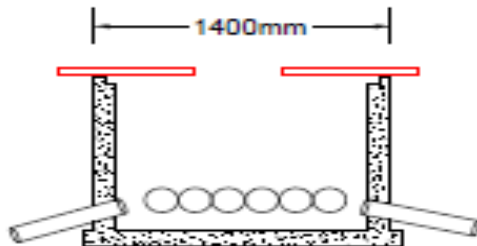
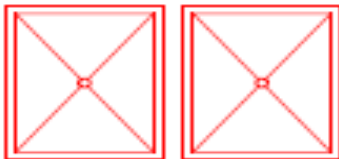


Annexe 3 : Plan des regards et caniveaux

Regard pour abriter les boîtes de jonctions MT en BA voûte d'épaisseur 100mm
L=1400mm - l=1000mm
h=1000mm



Daïette en BA servant de
couverture ou trappe de visite

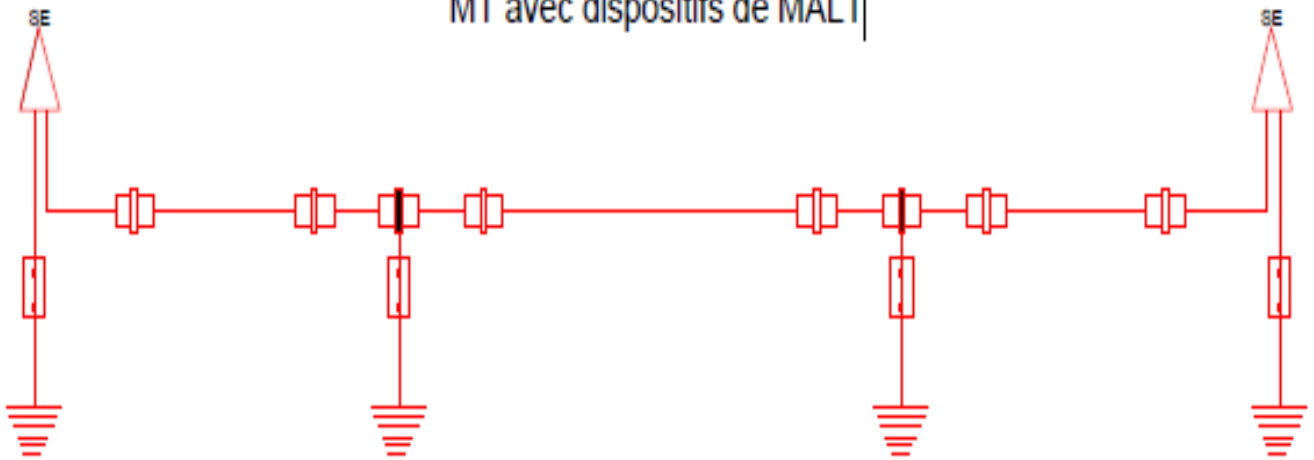


Vue en plan regard



Annexe 4 : Pose et mise en œuvre des boîtes de jonctions MT

Schémas de poses de mise en œuvre des boîtes de jonctions MT avec dispositifs de MALT



Le système de MALT proposé est basé sur le principe normal de liaison à la terre à trois phases à la méthode plus simple et plus économique de lignes souterraines de médium voltage (MT).

Il permet de limiter de la tension du réseau en éliminant, sous réserve cependant que la tension insulée soit limitée maximum de 10kV.

En régime permanent, la longueur entre deux mises à la terre est déterminée de manière à limiter la tension insulée sur l'isoleur (à valeur maximum variable (10kV)).

En régime de manœuvre, la longueur entre deux mises à la terre est limitée de la même manière que le matériel ou le genre de câble et du type des équipements de soutènement (voir maximum recommandés).

La tension est la longueur entre les boîtes mises à la terre, à des applications en tenant compte de la tension insulée maximum en régime permanent, la tension insulée maximum en régime de manœuvre et la répartition des câbles dans les longueurs de câble souterrain équilibrées.

Dans les articles suivants sont présentés les résultats pour chaque liaison.

L'unité de calcul pour être utilisée de l'expression (forme international (SI) IEC 60044-1) :

• Unité de calcul admissible dans les câbles en régime permanent (sans de charge) (0,6kV) :

$$U_{\text{MALT}} = (U_1 + U_2 + U_3) / 3$$

$$U_{\text{MALT}} = (U_1 + U_2) / 2$$

$$U_{\text{MALT}} = U_1$$

$$U_{\text{MALT}} = (U_1 + U_2 + U_3) / 3$$

U₁ = tension (kV) (phase à phase) (P-P)

U₂ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₃ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₄ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₅ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₆ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₇ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₈ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₉ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₀ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₁ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₂ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₃ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₄ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₅ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₆ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₇ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₈ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₁₉ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₀ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₁ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₂ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₃ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₄ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₅ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₆ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₇ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₈ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₂₉ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

U₃₀ = tension (kV) (phase à terre) (P-GND)

Annexe 5 : Mode opératoire de pose des câbles

1. Sécurité

Sécurité du personnel : La dotation des agents en moyen de sécurité est obligatoire durant l'exécution des travaux (casque, chaussure, tenue de travail, gants, lunette...).

Panneau de signalisation : Lors de la réalisation des travaux et en particulier au voisinage des voies d'accès, il faut prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour prévoir des risques d'embouteillage et d'accidents, en utilisant des panneaux de sécurité tels que Limite de vitesse, Homme à la pelle, Bande rouge etc.

2. Sondage & Piquetage

Des sondages doivent être effectués dans certains cas pour éviter de provoquer de dommages aux canalisations existantes. Les sondages seront constitués par une tranchée ayant une largeur de 1m et une profondeur égale à la profondeur de la tranchée à réaliser, dans ce cas 1 m. Le piquetage doit se faire avec la SOMELEC et un plan définitif (d'exécution) doit être établi et approuvé avant le début des travaux, indiquant « BON POUR EXECUTION », incluant :

- Les plans des coupes tranchées ;
- Ligne évacuation MT ;
- Tranchée croisement des chemins ;
- Zone inondée ;
- Borne pour signalisation boîte de jonction et la présence des regards ;
- Borne signalisation tranchée.

3. Rencontre d'une canalisation

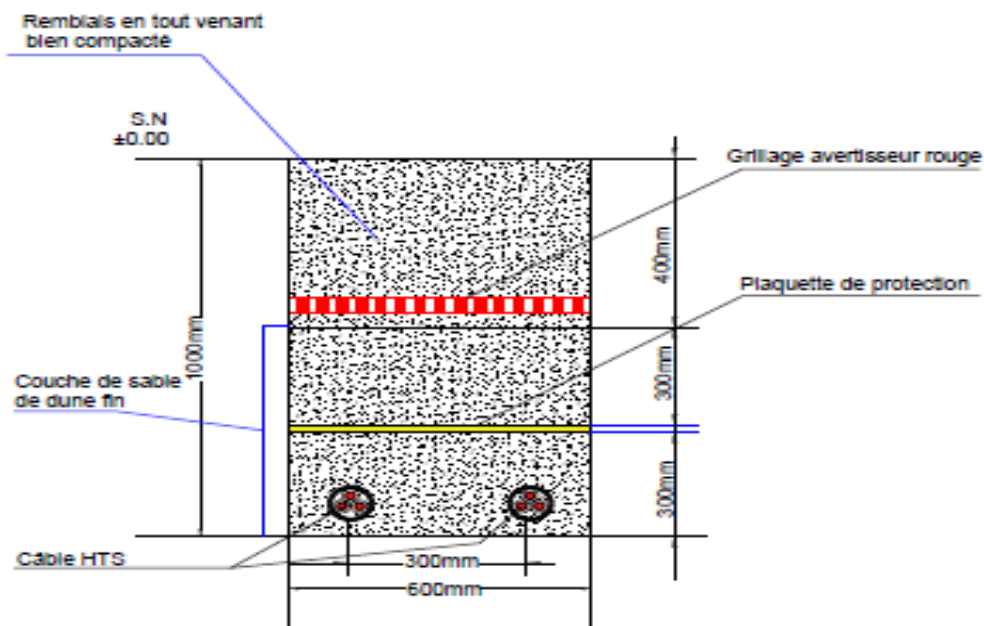
En général lors d'une confrontation avec d'autres canalisations, les conditions de réalisation deviennent plus difficiles et la qualité finale de l'ouvrage diminue, à cet effet l'accompagnement de la SOMELEC est important.

4. Travaux de terrassement

a- Tranchée

La tranchée est un environnement dans lequel le câble MT sera enterré et toutes prestations qui entrent en vigueur tels que, la terre fine (sable), la terre tamisée, grillage avertisseur, et le remblaiement supérieur.

Plan de mise en oeuvre des poses de câbles souterrain



Dimensions :

- Tranchée normale à un circuit, c'est-à-dire 3 brins : Profondeur 1m, largeur 0.6m
- Tranchée traversée à un circuit, c'est-à-dire 3 brins : Profondeur 1.10m sous le goudron et les brins à installer avec des tuyaux PVC. À noter que le goudron doit être coupé avec les moyens adéquats pour poser les câbles et les tuyaux PVC et repris après les travaux à l'état normal.

b- Lit de pose

Les câbles doivent être posés sur un terrain nivelé et uniforme, ce lit de pose doit être donc lisse et uniforme.

c- Terre fine

Les câbles sont conçus pour être posés en pleine terre qui doit posséder des propriétés mécaniques et thermiques qui permettent de garantir la durée de vie des câbles. Les câbles seront enterrés par une couche sable de 10cm d'épaisseur, ce dernier présente un moyen de refroidissement et de protection des câbles.

d- Terre tamisée

Une couverture de 20cm de terre tamisée qui présente une couche qui sépare la terre fine et le remblaiement supérieur.

e- Dispositif avertisseur

La pose du grillage en plastique rouge dont la largeur correspond à celle de la tranchée qui sera par la suite comme signalisation de présence d'une installation électrique est nécessaire. Ce dispositif doit être placé entre la terre tamisée et le remblaiement supérieur.

f- Remblaiement supérieur

Les remblais seront effectués avec les matériaux provenant de la fouille criblée de grosses pierres.

g- Traversées

Les tranchées traversées de voirie ayant les mêmes caractéristiques que celles d'une tranchée normale doit contenir des buses en PVC à évacuation. Les buses seront posées avec soin dans la tranchée et placés correctement bien aligné sans courbes et ni déviation.

5. Déroulage des câbles

a) Introduction

Le câble doit être posé avec un grand soin et celui-ci doit être mis en place dans la tranchée avec le plus grand soin en évitant toute torsion, boucle et frottement avec les corps solides.

b) Pose des câbles

S'il n'y a pas d'obstacle qui empêche la pose du câble directement dans la tranchée (traversées, accès), il est préférable de procéder à cette opération qui consiste à déplacer le touret (dérouleuse) par un camion grue tout au long de la tranchée et le câble est placé directement dans la tranchée. Cette méthode est plus rapide et plus rentable et ne demande pas un effectif de la main d'œuvre et permet de poser le câble avec soin.

c) Tirage des câbles

Le tirage des câbles est assuré par une main d'œuvre en nombre suffisant, le touret est alors fixé, les hommes doivent être répartis uniformément le long de la tranchée selon la masse linéique du câble. Dans le cas où la distance de tirage demanderait assez d'effectif, on utilise des galets de déroulages sur lesquels le câble sera déroulé. Ces galets doivent être répartis à une distance de 5m afin de réduire la flèche du câble pour ne pas avoir du frottement ainsi de faciliter le déroulage.

Partie 4 : Projet de marché

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNEES :

SOMELEC, Société Mauritanienne d'Electricité dont le siège social est sis à Nouakchott, BP 355, avenue **Boubacar Ben Amer**, ci-après désigné le “**Client**” représentée par Monsieuren sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes, et

La sociétéci-après désigné le “**Entrepreneur**” représentée par Monsieur, en sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Le Entrepreneur et le Client étant ci-après collectivement dénommés les “**Parties**” et individuellement une “**Partie**”.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet

Le présent Marché a pour objet de définir les conditions et les obligations réciproques des deux parties

2 Prestations

Les prestations objet du présent marché sont définies dans la Partie 3 (Spécifications des travaux) qui fera partie intégrante du marché.

3 Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- a) Le présent Marché ;
- b) Spécifications des travaux
- c) Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- d) Le Calendrier des travaux
- e) L'offre technique et l'offre financière ;

En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, leur ordre de précedence suivra l'ordre des pièces énumérées ci-dessus.

4 Conditions de Mise en vigueur

Le marché entre en vigueur dès sa notification à l'Entrepreneur.

5 Obligations de SOMELEC

Les obligations de la SOMELEC se limitent à la fourniture des éléments suivant :

- Câble de section Alu 630 mm²
- Spécifications Techniques du câble ;
- Plan de trajectoire des câbles ;

- Plan des regards et caniveaux pour abriter les boites de jonction, sachant qu'à chaque distance de 1km un regard avec des boites de jonction doit être installé et un rayon de courbure du câble conforme à ses caractéristiques ;
- Plans de Pose et mise en œuvre des boites de jonctions MT ;
- Mode opératoire de pose des câbles.

6 Obligations de l'Entrepreneur

- L'Entrepreneur a l'obligation de fournir tous les équipements, tous les matériels et toutes les fournitures nécessaires pour la réalisation de la totalité des travaux et qui ne font pas partie des obligations de la SOMELEC telles que citées dans l'article 5 ci-dessus ;
- L'Entrepreneur prendra en charge les plans d'exécution, la main-d'œuvre, les travaux de fouille, les travaux de pose, la supervision et toutes autres activités nécessaires à la réalisation des travaux tels que prévus dans ce marché ;
- L'Entrepreneur a l'obligation de souscrire les assurances prévues par la réglementation notamment l'assurance tous-risques chantier, l'assurance des risques causés aux tiers et l'assurance accidents de travail ;
- L'Entrepreneur doit fournir à la SOMELEC à la fin des travaux des plans de recollement conformes aux travaux réalisés.

7 Plans d'exécution

L'Entrepreneur établit les documents nécessaires à la réalisation des travaux, tels que les plans d'exécution. A cet effet, l'Entrepreneur fait sur place tous les relevés nécessaires et demeure responsable des conséquences de toute erreur de mesure.

Les plans d'exécution sont cotés avec le plus grand soin et doivent nettement distinguer les diverses natures d'ouvrages.

Les plans d'exécution établis par l'Entrepreneur sont soumis à l'approbation de la SOMELEC.

L'Entrepreneur s'engage à réaliser les travaux conformément aux plans d'exécution visés par SOMELEC. L'Entrepreneur ne peut commencer l'exécution de travaux qu'après avoir reçu l'approbation ou le visa de la SOMELEC sur les documents nécessaires à cette exécution.

8 Garantie de bonne exécution

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution par l'attributaire du marché, et avant l'expiration de la validité des offres, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution représentant 5% du montant du marché, conformément au formulaire de garantie de bonne exécution en annexe.

Le défaut de fourniture par le Soumissionnaire retenu de la garantie de bonne exécution constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché, auquel cas la SOMELEC pourra attribuer le marché au Soumissionnaire qui possède les qualifications exigées, dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante.

La garantie de bonne exécution doit être délivrée par une Banque installée en Mauritanie ou par une banque étrangère représentée par une banque installée en Mauritanie.

Le montant de la garantie de bonne exécution sera réduit de moitié lors de la réception provisoire et deviendra la Garantie de bonne fin. La Garantie de bonne fin sera caduque de plein droit à la date de la réception définitive.

9 Délai de réalisation

Le délai d'exécution estimé pour la réalisation de l'ensemble des travaux est de 6 semaines à compter de la date de notification du marché.

10 Pénalités de retard

En cas de retard d'exécution imputable à l'Entrepreneur par rapport au délai contractuel cité à l'article ci-dessus, celui-ci sera passible de pénalités calculées par jours effectifs de retard, vendredi, samedi et jour fériés compris, d'un montant égal à 1/1000ème du montant total du marché par jour calendaire de retard.

Les pénalités seront appliquées le cas échéant de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Elles seront plafonnées à **10 %** du montant total du marché.

11 Prix du Marché

Le Prix du marché est de(hors tous droits et taxes de douane). Ce montant correspond à un prix HT incluant une TVA de 5%.

Ce prix tient compte de ce qui suit :

- a. Le montant total du marché est un montant global et forfaitaire ;
- b. le marché est à prix fermes, non révisables et non actualisables ;
- c. Les quantités spécifiées dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) sont des quantités estimées. Ces quantités sont supposées avoir été vérifiées par l'Entrepreneur sous sa responsabilité ;
- d. La base des règlements sera les quantités figurant dans le DQE présenté par l'Entrepreneur et valorisées aux prix unitaires spécifiés dans l'offre au niveau dudit DQE. Les différences éventuelles entre les quantités figurant dans le DQE présenté par l'Entrepreneur dans son offre et les quantités réellement exécutées seront à la charge de l'Entrepreneur et celui-ci ne pourra pas demander de paiement du fait de telles différences ;
- e. Les prix fournis par le Soumissionnaire dans son offre au niveau du DQE prennent en compte les coûts liés aux études, à la réalisation des travaux, à la main-d'œuvre, à la supervision, aux matériaux, au montage, aux assurances, aux frais généraux et profits, ainsi qu'à la couverture des risques généraux, des engagements et autres obligations spécifiées explicitement ou implicitement dans le Marché ;
- f. Les coûts des postes pour lesquels le Soumissionnaire n'a pas indiqué de prix sont considérés comme couverts par d'autres prix indiqués dans le DQE et ne feront pas l'objet de paiement lors de l'exécution des travaux ;
- g. Le montant total du DQE couvre tous les coûts nécessaires pour la réalisation des travaux. Certains coûts nécessaires pour la réalisation des travaux peuvent ne font pas l'objet de postes spécifiques dans le DQE.

Lorsqu'un poste n'est pas spécifié dans le DQE, le coût correspondant est considéré comme distribué parmi les prix mentionnés dans le DQE. Les travaux pour lesquels il n'y a pas de poste spécifique(s).

12 Modalités de Paiement :

Pour les parties du prix du Marché exprimées en monnaies étrangères, les monnaies de règlement seront les mêmes que les monnaies de l'offre.

Le règlement des prestations sera effectué comme suit :

- 20% du montant du marché sera payé à l'entrée en vigueur du marché contre une garantie bancaire de restitution d'avance de même montant ; la main levée sur la garantie de restitution d'avance sera effectuée après la réception provisoire des travaux.
- 80 % du montant du marché après la réception provisoire des travaux,

Les paiements au profit du Entrepreneur seront effectués par crédit du compte bancaire suivant :

.....
Ouvert au nom de
[insérer le nom du Entrepreneur]

auprès de [insérer le nom de la Banque] à [insérer le Pays
d'établissement de la Banque]

13 Réceptions provisoires et définitive

Les réceptions provisoire et définitive seront effectuées par en présence du représentant de l'Entrepreneur par une commission composée de :

-
-
-
-

La réception provisoire ne peut être effectuée tant qu'il y a une ou plusieurs réserves majeures.

La réception définitive sera effectuée douze (12) mois après la réception provisoire.

La réception définitive ne peut pas être effectuée tant qu'il y a une ou plusieurs réserves mineures.

14 Résiliation

La SOMELEC pourra résilier ce marché en cas de non-respect par l'Entrepreneur d'une ou plusieurs de ses obligations après mise en demeure d'une durée minimale de quinze (15) jours.

15 Cas de litige

En cas de litige les parties s'engagent à régler les différends nés de l'exécution ou de l'interprétation du présent marché à l'amiable.

A défaut, le litige sera porté devant, les tribunaux mauritaniens compétents.

16 Adresses des parties aux fins de notifications

SOMELEC

Adresse BP 355 avenue Boubacar Ben Amer
Téléphone
e-mail :.....
A l'attention de Monsieur le Directeur Général

- s'il s'agit du Entrepreneur, à :

Nom du Entrepreneur.....

Adresse
Téléphone
e-mail :.....
A l'attention de

17 Droit applicable et langue du marché :

Le Marché est soumis au droit mauritanien et la langue du Marché est le français.

18 Règlement des différends :

Tout différend lié au présent Marché que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la conciliation/arbitrage conformément au droit applicable.

Fait à Nouakchott, le

Pour le Client

Pour Le Entrepreneur

Fonction du signataire

Fonction du signataire

Signature et cachet

Signature et cachet

Annexe

Modèle de garantie de remboursement d'avance

Date : _____

Marché numéro : _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse l'Autorité contractante]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance numéro : _____

Nous avons été informés que _____ [nom de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché numéro _____ en date du _____ pour l'exécution _____ [nom du marché et description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres] ouguiyas est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande de l'Entrepreneur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]¹ ouguiyas représentant le montant de l'avance consentie. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que l'Entrepreneur ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle au paiement de ladite avance au titulaire du marché.

La présente garantie expire à la réception par nos services soit de la main levée établie par l'Autorité contractante, soit de l'originale de la présente garantie.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° du Banque Centrale de Mauritanie qui expire au

Nom : [nom complet de la personne signataire]

Titre : [capacité juridique de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du _____ jour de _____, _____. [Insérer date]

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.

Modèle de garantie de bonne exécution

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : _____

Garantie de bonne exécution numéro : _____

Nous avons été informés que _____ [nom de l'Entrepreneur] (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché numéro _____ en date du _____ pour l'exécution de _____ [description des travaux] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande de l'Entrepreneur, nous _____ [nom de la banque ou autre organisme financier] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]² ouguiyas, représentant les %.....du montant du marché. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire trente jours à compter de la réception provisoire des travaux et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du Banque Centrale de Mauritanie qui expire au

Nom : [nom complet de la personne signataire]

Titre : [capacité juridique de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du _____ jour de _____, _____. [Insérer date]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

² Le Garant doit insérer un montant représentant l'avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.